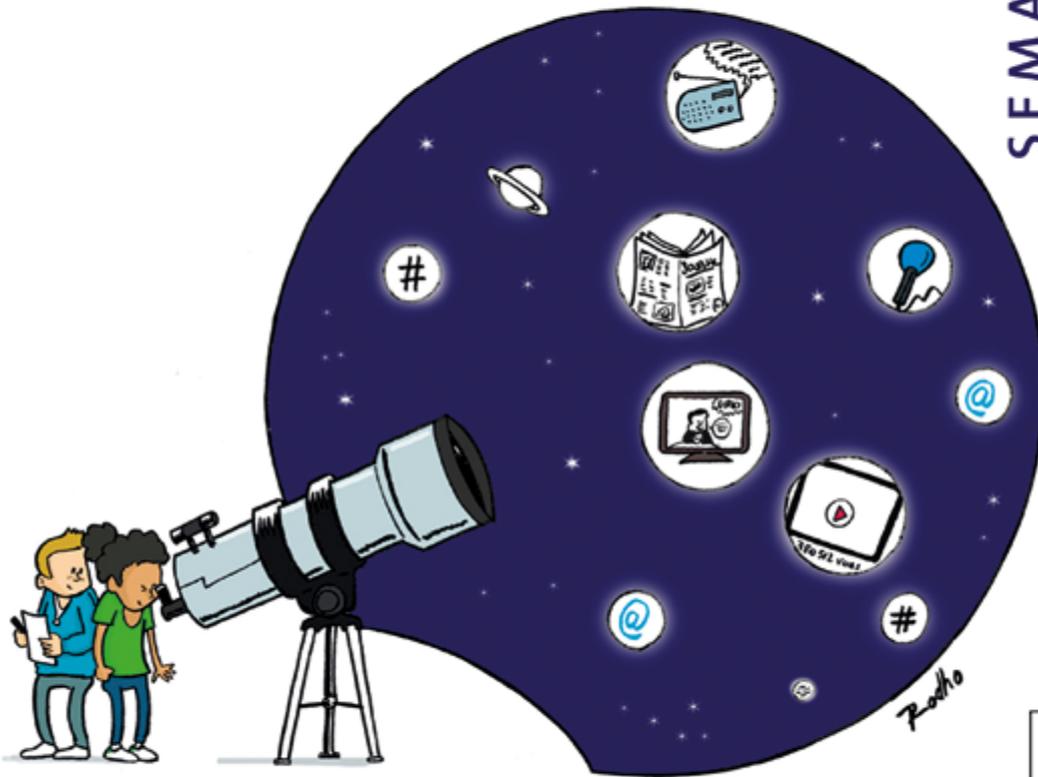


SEMAINE DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS DANS L'ÉCOLE®

19 ▶ 24 mars 2018

Thème 2018

D'où vient l'info ?



Niveaux
Primaire-Collège-Lycée

APPRENTIS JOURNALISTES POUR L'UNICEF

- Le circuit de l'information à l'UNICEF
- Des fiches méthode pour rédiger un article ou une lettre ouverte pour le web
- Une fiche thématique sur le droit à l'information et la liberté d'expression



www.myUNICEF.fr #myUNICEF



Sommaire

Sommaire	2
Introduction	3
Qu'est-ce que l'UNICEF ?	3
LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT ET LE DROIT À L'INFORMATION	4
L'UNICEF COMME SOURCE D'INFO	5
Comment l'UNICEF produit l'info ?	5
Comment l'UNICEF diffuse l'info ?	7
Une information adaptée aux enfants et aux jeunes, un enjeu essentiel pour l'UNICEF	7
L'UNICEF COMME ACTEUR DE PLAIDOYER	8
Qu'est-ce que le plaidoyer ?	8
Les priorités de l'UNICEF	9
Animer un atelier : CONSULTATION NATIONALE DES 6/18 ANS.....	10
Animer un atelier : GRANDIR DANS UN MONDE NUMÉRIQUE	11
Animer un atelier : ATELIERS D'ÉCRITURE SUR LES ENFANTS EN DANGER	12
Fiche méthode : RÉDIGER UN ARTICLE POUR LE WEB.....	13
Fiche thématique : LE DROIT À L'INFORMATION ET LA LIBERTÉ D'EXPRESSION	14
L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION	18

Introduction

L'UNICEF s'associe à la Semaine de la presse et des médias dans l'école, organisée chaque année par le CLEMI. Durant une semaine, du 19 au 24 mars 2018, les élèves de la maternelle aux classes préparatoires sont invités à mener des activités pour mieux comprendre comment fonctionnent les médias, former leur esprit critique, se forger une opinion.

Pour sa 29^e édition, la Semaine de la presse s'appuie à nouveau sur le thème de l'an dernier : « D'où vient l'info ? ».

Comme l'indique le site du CLEMI, « il permettra aux élèves d'aborder la question de la provenance et de la diffusion des informations en s'interrogeant, notamment, sur la validité des sources ».

À cette occasion, l'UNICEF a élaboré un dossier pédagogique pour permettre de mieux comprendre comment l'information se construit au sein de l'agence des Nations unies spécialiste de l'enfance, comment elle se diffuse et à quelles fins.

Pour l'UNICEF, informer, communiquer et mener une action de plaidoyer sont intrinsèquement liés et se nourrissent mutuellement. Ainsi, toute donnée collectée vise à faire avancer le sort des enfants partout dans le monde et à améliorer leurs conditions de vie. La Semaine de la presse et des médias dans l'école offre une opportunité pour travailler avec les élèves sur la compréhension et la capacité à différencier ces différentes dimensions de son action et les aider à devenir des citoyens conscients des enjeux du monde qui les entoure.

En s'appuyant sur un rapport publié par l'UNICEF en 2017 intitulé *Grandir dans un monde numérique*, les élèves sont invités à prendre la plume pour investir eux-mêmes le site de l'UNICEF France dédié aux enfants et aux jeunes, www.myUNICEF.fr.

Qu'est-ce que l'UNICEF ?

L'UNICEF est le fonds des Nations unies pour l'enfance. C'est une organisation qui vient en aide aux enfants les plus défavorisés partout dans le monde, notamment dans les pays les plus pauvres.

L'UNICEF est à pied d'œuvre dans plus de 190 pays et territoires du monde entier pour aider les enfants à survivre et à s'épanouir, de leur plus jeune âge jusqu'à la fin de l'adolescence. Son objectif : assurer à chaque enfant et adolescent santé, protection et éducation, et ce où qu'il soit. Même dans les endroits les plus reculés, les vaccins voyagent parfois à bicyclette, en pirogue ou à dos d'âne ! Premier fournisseur mondial de vaccins aux pays en développement, l'UNICEF soutient la santé et la nutrition des enfants, l'accès à l'eau potable, à des moyens d'assainissement, à une éducation de base de qualité pour tous les enfants, garçons ou filles. Il lutte contre la discrimination, le travail forcé ou le mariage précoce et agit pour la protection des enfants contre le sida, la violence, l'exploitation sous toutes ses formes.

L'UNICEF est entièrement financé par des contributions volontaires de particuliers, d'entreprises, de fondations et de gouvernements.

En France, l'UNICEF souhaite engager le grand public, les jeunes, la communauté éducative et les pouvoirs publics en faveur de la cause des enfants et des adolescents, pour faire avancer leurs droits, soutenir les programmes de terrain de l'UNICEF en mobilisant la générosité des donateurs et en construisant des partenariats.

LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT ET LE DROIT À L'INFORMATION

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies, le 20 novembre 1989.

La CIDE est composée de 54 articles et énonce les droits fondamentaux dont les enfants disposent : les États qui la ratifient sont tenus de faire respecter ces droits sur leur territoire. L'UNICEF y est mentionné comme garant du respect des droits de l'enfant.

L'aspect novateur de ce texte tient dans la place prépondérante donnée à la participation des enfants, qui en constitue l'un des 4 principes fondamentaux : non-discrimination, intérêt supérieur de l'enfant, survie et développement et participation.

Le droit à la participation regroupe ainsi plusieurs droits (articles 12 à 15 et 17) :

- le droit d'accéder à une information adaptée,
- le droit de s'exprimer, de parler, de donner son avis,
- le droit d'être écouté et entendu,
- le droit d'être pris en compte,
- le droit de participer au processus de décision.

Dans une société démocratique, tous les citoyens ont le droit de participer, y compris les enfants. Il est de la responsabilité des États qui ont ratifié la CIDE de donner aux enfants et aux jeunes une information adaptée à leur âge, de les écouter et de les associer aux prises de décision, que ce soit au sein de la famille, à l'école, dans leur ville ou dans leur quartier.



FOCUS : LE DROIT À L'INFORMATION

L'éducation aux médias est une illustration du droit à l'information. Selon la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), des enfants bien informés sont de futurs citoyens conscients des enjeux du monde qui les entoure.

L'éducation aux médias participe de la formation du citoyen et permet de développer chez les enfants leur esprit critique. À travers les médias, ils sont informés des enjeux de développement, des situations de vulnérabilité dans lesquelles certains enfants grandissent, mais aussi de réponses positives qui peuvent être apportées, en France et dans le monde. Informés, sensibilisés, ils peuvent avoir envie d'agir et d'en parler autour d'eux.

Que dit la Convention internationale des droits de l'enfant ?

« Les États parties reconnaissent l'importance de la fonction remplie par les médias et veillent à ce que l'enfant ait accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses, notamment ceux qui visent à promouvoir son bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale. », article 17 de la CIDE.

L'État garantit l'accès de l'enfant à une information et à des supports provenant de sources diverses et encourage les médias à diffuser une information qui présente une utilité sociale et culturelle pour l'enfant. L'État prend des mesures pour protéger l'enfant contre les sources nuisibles à son bien-être.

L'UNICEF COMME SOURCE D'INFO



COMMENT L'UNICEF PRODUIT L'INFO ?

L'UNICEF est présent dans le monde entier de manière pérenne, afin d'accompagner les pays dans leur développement sur le long terme, dans l'intérêt de tous les enfants, tout en se tenant prêt à intervenir en cas d'urgence.

• Dans les pays dits « en développement »

Plus de 85 % des postes de l'UNICEF sont localisés sur le terrain, où chaque bureau de pays s'acquitte de la mission de l'UNICEF à travers un programme de coopération spécifique, mis au point avec le gouvernement en place. Dans tous ces pays, l'UNICEF déploie ses interventions dans 7 grands domaines d'action : santé, VIH/sida, eau/hygiène/assainissement, nutrition, éducation/égalité, protection et inclusion sociale.

À chaque fois que cela est nécessaire, l'UNICEF répond aux crises en déployant d'importants programmes d'urgence, comme par exemple lors de crises alimentaires et nutritionnelles au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, de conflits au Moyen-Orient ou République centrafricaine, de typhons ou cyclones en Asie et dans le Pacifique, de séismes comme en 2010 à Haïti ou en 2015 au Népal...

L'UNICEF associe son expérience à la collecte rigoureuse de preuves et d'analyses dans le but de

mettre en place des programmes, des campagnes et des initiatives là où ils sont le plus nécessaires. L'information arrive via des contacts situés directement dans les bureaux de pays. Elle peut également provenir du siège international situé à New York. Paraissent de nombreux rapports permettant d'évaluer la situation des enfants dans le monde. Par exemple à l'automne 2016, le rapport *Uprooted* (« Déracinés ») établit que près de 50 millions d'enfants sont déracinés dans le monde : 28 millions sont déplacés de force par les conflits et la violence et 20 millions sont poussés à migrer pour espérer une vie meilleure et plus sûre.

Aussi, chaque année, un rapport sur l'action humanitaire pour les enfants et les femmes affectés par les situations d'urgence dans le monde est établi par l'UNICEF : de quoi proposer une vision d'ensemble de la question, établir le financement nécessaire pour l'année en cours, informer sur ces situations d'urgences et rapporter des histoires vécues.

• Dans les pays industrialisés

36 comités nationaux (dont l'UNICEF France) représentent l'organisation, défendent et font la promotion des droits de l'enfant sur leur territoire. Ils accompagnent ou interpellent les pouvoirs publics pour une meilleure application de la Convention internationale des droits de l'enfant, recueillent des fonds, forment des partenariats clés avec des entreprises et mobilisent la société civile...

En France, le comité national s'appuie sur des informations provenant de sources diverses à l'échelle nationale et locale, notamment via **les comités territoriaux** où près de 6000 bénévoles agissent pour sensibiliser, collecter des fonds et veiller à l'application locale de la CIDE.

Ce recueil d'informations permettra de nourrir la démarche de plaidoyer de l'UNICEF France au niveau national et d'améliorer la prise en charge équitable des enfants les plus vulnérables.

De même, **les Collectivités amies des enfants** constituent un réseau de partenaires locaux de l'UNICEF qui placent les principes de la Convention internationale des droits de l'enfant au cœur de leurs politiques

publiques. La dynamique du réseau repose sur le partage et la valorisation des bonnes pratiques et des innovations sociales. Les membres participent à des temps d'échange, de réflexion et s'appuient sur de nombreux outils pour construire une démarche commune. Il permet tous les deux ans de mener une Consultation nationale des enfants de 6 à 18 ans sur leur perception de l'application de leurs droits dans leur vie quotidienne. Cette consultation fait l'objet d'une analyse sociologique.

L'UNICEF France se fait le relais des rapports et alertes lancés au niveau international. Mais il peut également être la source d'études propres au territoire national. Il s'attache particulièrement à documenter et faire connaître la situation des enfants les plus vulnérables en France. Dans cette perspective, le comité français peut collaborer avec des chercheurs. Par exemple, pour documenter la situation des mineurs non accompagnés dans le nord de la France, il a publié à l'été 2016 l'enquête *Ni sains, ni saufs*, menée par l'association Trajectoires.



FOCUS : LE CENTRE DE RECHERCHE INNOCENTI

L'UNICEF dispose d'un centre mondial de recherche pour les enfants, à *l'Ospedale degli Innocenti*, (l'Hôpital des Innocents) basé à Florence, en Italie depuis 600 ans.

Le centre Innocenti, fondé en 1419, peut être considéré comme l'un des premiers efforts des autorités laïques pour prioriser les préoccupations des enfants les plus vulnérables. La recherche est fondamentale pour la mission de l'UNICEF. La lutte pour sauvegarder les droits de tous les enfants en toutes circonstances ne peut réussir que si elle est appuyée par les preuves les plus fiables et les connaissances les plus récentes.

Chaque année, le centre de recherche de l'UNICEF publie un état des lieux des droits de l'enfant dans les pays riches. Pour 2016, 41 pays de l'Union européenne et de l'OCDE ont été classés selon les inégalités de bien-être entre les enfants, en matière de revenus, d'éducation, de santé et de satisfaction dans la vie. Par exemple, la France s'est classée au 35^e rang dans le domaine de l'éducation (sur 37 pays pour cette thématique).

COMMENT L'UNICEF DIFFUSE L'INFO ?

L'UNICEF France relaie toutes les informations collectées en direction de ses réseaux et via les canaux d'information dont il dispose :

- des communiqués ou conférences de presse pour mobiliser les médias;
- des articles publiés sur le site www.unicef.fr et les réseaux sociaux pour faire connaître ses actions au grand public;
- des newsletters et e-mailings envoyés à ses contacts;

- une revue bi-annuelle, Agir, destiné aux donateurs de l'UNICEF, pour les informer des actions menées sur le terrain grâce à leurs dons. En effet, les programmes que l'UNICEF développe sont entièrement financés par des contributions volontaires de gouvernements, d'entreprises, de fondations et de particuliers. Il se doit donc d'informer ses donateurs et de rendre compte des actions réalisées grâce à l'argent collecté.
- des articles publiés sur le site www.myunicef.fr à destination des enfants, des jeunes, des professionnels de l'éducation et des parents.

UNE INFORMATION ADAPTÉE AUX ENFANTS ET AUX JEUNES, UN ENJEU ESSENTIEL POUR L'UNICEF

La relation des jeunes aux médias, l'accès à une information adaptée et la construction de leur esprit critique constituent des priorités pour les actions que l'UNICEF mène auprès des enfants et des jeunes. Pour les informer et les encourager à participer, l'UNICEF France s'appuie sur www.myunicef.fr, un site web qui propose des outils d'éducation aux droits de l'enfant et des programmes d'engagement à ses côtés. Il s'adresse à un public large :

- les enfants et les jeunes entre 3 et 26 ans qui souhaitent s'informer, s'amuser et s'engager avec l'UNICEF,
- leurs parents,
- les professionnels de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse.

Les ressources disponibles sur le site sont variées, qu'il s'agisse d'informations, de ressources pédagogiques, de vidéos, de photos, de jeux, d'animations ou

d'ateliers autour des droits de l'enfant (concours de codage informatique, sensibilisation par le sport, coloriages géants, ateliers d'écriture, fabrication de poupées Frimousses, organisation d'événements, relais de campagnes nationales...).



L'UNICEF France s'associe également à des partenaires média comme le Monde des ados pour valoriser l'engagement des jeunes auprès de l'UNICEF, ou à des acteurs du numérique comme l'éditeur de Monster Messenger, un réseau social adapté aux enfants qui permet de leur fournir un outil d'expression sécurisé et à partir duquel l'UNICEF anime une communauté citoyenne et engagée pour les droits de l'enfant.

L'éducation aux médias à laquelle participe l'UNICEF est aussi préventive et veille à informer les enfants et les jeunes des dangers d'Internet, en participant aux temps forts de lutte contre le harcèlement...



FOCUS : U-REPORT

U-report est un outil numérique gratuit et anonyme de consultation, d'information et de mobilisation citoyenne pour les jeunes, développé par l'UNICEF. Outil international, il compte plus de 4,5 millions de U-Reporters.

À partir de sondages envoyés via Messenger Facebook et Twitter, U-Report France a pour but de faire s'interroger et participer les jeunes au dialogue social et politique, à travers des questions sur leur quotidien, leurs problématiques, leurs attentes, la société.

Un site Web permet de partager les résultats des sondages en direct avec le grand public et des publics avisés (médias, pouvoirs publics, décideurs politiques...): <http://france.ureport.in/>

L'inscription est simple et rapide sur Messenger Facebook en cliquant sur « Rejoindre » et Twitter avec le compte @UReportFrance.

L'UNICEF COMME ACTEUR DE PLAIDOYER



© UNICEF/UN017394/UN Photo, Rick Bajorna

QU'EST-CE QUE LE PLAIDOYER ?

Le dictionnaire définit le plaidoyer comme la défense d'une cause ou d'une personne. Pour l'UNICEF, l'action de plaidoyer est un travail qui consiste à influencer directement ou indirectement les décideurs et toutes les personnes concernées par un enjeu particulier. Ce travail s'appuie sur des données fiables pour faire en

sorte que toutes ces personnes soutiennent et contribuent à un meilleur respect des droits des enfants.

Le travail de plaidoyer de l'UNICEF est essentiel pour lutter contre les inégalités auxquelles les enfants ont à faire face.



FOCUS : COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

À l'UNICEF, la communication pour le développement s'inscrit de façon systématique dans tout programme d'action en se basant sur des faits concrets. L'objectif est de promouvoir un comportement individuel positif et mesurable en vue d'un changement social. Cette stratégie fait partie intégrante des programmes de développement, du plaidoyer politique et du travail humanitaire.

Dans cette démarche, l'UNICEF s'appuie sur l'approche fondée sur les droits de l'homme, en particulier le droit à l'information, à la communication et à la participation énoncé dans la Convention internationale des droits de l'enfant (articles 12, 13 et 17). L'UNICEF construit sa stratégie de communication pour le développement notamment sur les valeurs et principes suivants :

- › favoriser un environnement permettant de créer des espaces pour la pluralité des expressions et la parole de la communauté, assurer la participation active et constructive des enfants et des jeunes ;
- › veiller à ce que les enfants soient considérés comme des acteurs du changement et faisant partie d'un groupe participatif essentiel, dès leur plus jeune âge ;
- › développer l'estime de soi et la confiance en soi des prestataires de soins et des enfants.

L'importance du travail de plaidoyer est affirmée dans l'énoncé de la mission de l'UNICEF :

- L'UNICEF est chargé par l'Assemblée générale des Nations unies de défendre les droits des enfants, d'aider à répondre à leurs besoins essentiels et de favoriser leur plein épanouissement.
- L'UNICEF s'appuie sur la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et œuvre pour que les droits de l'enfant s'inscrivent dans une éthique sociale et dans un code de conduite international en faveur des enfants.
- L'UNICEF fait valoir que la survie, la protection et l'épanouissement des enfants sont des impératifs universels du développement dont le respect est indispensable au progrès de l'humanité.
- L'UNICEF mobilise la volonté politique et des ressources matérielles pour aider les pays, en particulier

les pays en développement, à donner la priorité aux enfants, et pour renforcer leur capacité à formuler des politiques appropriées et à mettre en place des services en faveur des enfants et des familles.

- L'UNICEF œuvre, avec le concours de tous ses partenaires, à la réalisation des objectifs de développement humain durable fixés par la communauté mondiale et de l'idéal de paix et de progrès social consacré par la Charte des Nations unies.

En France, l'UNICEF a pour mission de promouvoir et défendre les droits de l'enfant en France et partout dans le monde. Au-delà de la CIDE, il fonde sa légitimité sur les recommandations des experts du Comité des droits de l'enfant de l'ONU. Les actions mises en place visent à garantir la traduction concrète des droits de l'enfant dans les politiques publiques.

LES PRIORITÉS DE L'UNICEF

Les grands enjeux sur lesquels l'UNICEF se mobilise ont une portée à la fois nationale et internationale.

En France :

- lutter contre la pauvreté et les privations,
- lutter contre les inégalités scolaires et améliorer la vie des enfants à l'école,
- défendre les droits des enfants migrants et réfugiés,
- défendre les droits des enfants qui vivent en bidonvilles,
- défendre une justice pénale des mineurs respectueuse des droits de l'enfant.

Ces priorités sont notamment étayées par les résultats de la Consultation nationale des 6-18 ans.

À l'international :

- protéger les enfants dans les conflits,
- promouvoir l'accès à l'éducation notamment pendant les crises,
- répondre aux enjeux de santé et de nutrition,
- répondre aux enjeux d'accès à l'eau et à l'hygiène.

Si par le passé, les enjeux défendus sur le territoire national se distinguaient assez largement des questions internationales, cette tendance se réduit, comme peut l'illustrer la question des enfants migrants et réfugiés, qui concerne la France mais ne peut se traiter que dans une perspective internationale.

De la même façon, l'UNICEF France se mobilise par exemple sur la question des enfants dans les conflits.

ANIMER UN ATELIER : CONSULTATION NATIONALE DES 6/18 ANS



OBJECTIFS DE L'ATELIER

- Comprendre comment l'UNICEF construit ses informations et son plaidoyer
- Exprimer son avis sur des questions relatives à la vie quotidienne
- Rédiger un article pour témoigner de son ressenti sur sa participation à la Consultation nationale en soulignant l'importance du rôle des enfants eux-mêmes pour construire les axes de plaidoyer de l'UNICEF



MATÉRIEL ET RESSOURCES NÉCESSAIRES



Matériel

Accès Internet pour permettre à chaque élève de répondre au questionnaire en ligne (de façon anonyme)

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

› Introduction

Présenter l'UNICEF en expliquant les différentes missions qui lui reviennent en France et dans le monde : collecter des fonds, veiller à la bonne application des droits de l'enfant en France, accompagner les acteurs dans la promotion des droits.

PHASE 1 : REPONSE AU QUESTIONNAIRE

› Donner accès à chaque élève à la plateforme :

www.jeparledemesdroits.fr

› En fonction de l'âge des élèves, accompagner la lecture de chaque question afin de s'assurer qu'elles sont bien comprises. Rester vigilant à ne pas orienter les réponses lors des explications données.

› Laisser les élèves répondre au questionnaire.

› Recueillir les réactions des participants à l'issue de l'exercice et mener un petit débat thématique autour d'un ou deux points saillants.

PHASE 2 : RÉDACTION D'ARTICLES

› Les élèves rédigent un article afin de témoigner de leur participation à la Consultation nationale. Les articles peuvent notamment répondre aux questions suivantes (à sélectionner en fonction du niveau des élèves) :

- À la suite de votre participation à la consultation, pensez-vous que la parole des enfants est importante pour les actions de plaidoyer d'une association telle que l'UNICEF ?
- À la suite des réponses apportées au questionnaire, pensez-vous que vos droits soient bien respectés au quotidien ?
- Dans quelle mesure pensez-vous avoir un rôle à jouer auprès des pouvoirs publics pour parler des questions qui vous concernent ?
- En lien avec les questions posées dans le questionnaire, quels messages voudriez-vous porter auprès des pouvoirs publics pour améliorer le quotidien des enfants ?
- Votre participation à la consultation nationale de l'UNICEF a-t-elle amené chez vous une prise de conscience ou une envie d'engagement citoyen ?

› Pour rédiger l'article, se référer à la fiche méthode « Rédiger un article pour le web ».

Les articles sont envoyés à l'UNICEF pour être mis en ligne sur le site MyUNICEF : les envoyer à l'adresse myunicef@unicef.fr.

ANIMER UN ATELIER : GRANDIR DANS UN MONDE NUMÉRIQUE



OBJECTIFS DE L'ATELIER

- Comprendre comment l'UNICEF construit ses informations et son plaidoyer
- Découvrir les enjeux liés à l'usage du numérique
- Rédiger un article pour témoigner de son propre usage du numérique



MATÉRIEL ET RESSOURCES NÉCESSAIRES



Matériel

Accès Internet, écran
et haut-parleurs

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

➤ Introduction

Présenter l'UNICEF en expliquant les différentes missions qui lui reviennent en France et dans le monde : collecter des fonds, veiller à la bonne application des droits de l'enfant en France, accompagner les acteurs dans la promotion des droits.

PHASE 1 : DÉCOUVERTE DE LA THÉMATIQUE

➤ Visionner collectivement la vidéo présentant le reportage de Lola Dubini durant sa visite au Tchad :

<https://my.unicef.fr/contenu/la-youtubeuse-lola-dubini-sengage-pour-la-cause-des-enfants-0>

➤ Mener un débat avec les élèves sur le contenu du reportage et leur ressenti en le découvrant.

➤ Présenter aux élèves le contenu du rapport publié en 2017 par l'UNICEF « Grandir dans un monde numérique ».

PHASE 2 : RÉDACTION D'ARTICLES

Les élèves rédigent un article afin de témoigner de leurs usages du numériques.

➤ Les articles peuvent notamment s'articuler autour des deux aspects suivants :

- En quoi l'accès aux technologies numériques est-il une chance pour se développer et grandir ?
- Quels sont les dangers et les risques auxquels on peut être exposé lorsqu'on navigue sur Internet / les réseaux sociaux ?

➤ Pour rédiger l'article, se référer à la fiche méthode « Rédiger un article pour le web ».

Les articles sont envoyés à l'UNICEF pour être mis en ligne sur le site MyUNICEF : les envoyer à l'adresse myunicef@unicef.fr.

ANIMER UN ATELIER : ATELIERS D'ÉCRITURE SUR LES ENFANTS EN DANGER



OBJECTIFS DE L'ATELIER

- Comprendre comment l'UNICEF construit ses informations et son plaidoyer
- Découvrir les enjeux liés aux enfants en danger
- Mener une activité d'écriture créative sur le thème des enfants en danger



MATÉRIEL ET RESSOURCES NÉCESSAIRES



Matériel

Accès Internet, écran et haut-parleurs en cas de projection vidéo

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

PHASE 1 : DÉCOUVERTE DE LA THÉMATIQUE

En fonction de l'âge des élèves, présenter la thématique en vous appuyant sur les ressources suivantes :

- › pour les plus petits : [Paddington, messenger des droits de l'enfant](#)
- › pour tous, choisir un/des titre(s) de la sélection du [Prix UNICEF de littérature jeunesse sur le thème « De la migration à l'exil »](#)
- › pour les plus grands : [Nujeen, le dossier pédagogique sur les réfugiés et migrants](#)

PHASE 2 : RÉDACTION DES TEXTES

- › En fonction du choix de l'enseignant, les élèves rédigent des textes créatifs sur la base des activités proposées dans les ateliers d'écriture.
- › L'ensemble des textes écrits par les élèves peut être rassemblé sous la forme d'un journal scolaire ou d'une publication, enregistrés au format PDF.

La production finale est envoyée à l'UNICEF pour être mise en ligne sur le site MyUNICEF : envoyer à l'adresse myunicef@unicef.fr.



© UNICEF/UNI141799/Schermbrucker

RÉDIGER UN ARTICLE POUR LE WEB

L'usage d'Internet institue un nouveau rapport avec le lecteur utilisateur du web. Comment faire pour se démarquer dans le foisonnement d'informations proposées aux internautes ? Écrire un article pour le web nécessite de respecter certaines règles de présentation et d'écriture pour être clair, concis et capter l'attention du lecteur jusqu'à la fin de l'article.

Qu'est-ce qu'un texte efficace ?

TITRE EXPLICITE ET ATTRACTIF, AVEC MOTS-CLÉS (55-70 SIGNES)

« Chapô » de 400 signes maximum ; comme un résumé de votre article, il contient le message essentiel : qui ? quand ? quoi ? où ? comment ? pourquoi ? (en anglais, on les appelle les 5W). Il annonce le sujet abordé, l'angle sous lequel vous l'abordez, contient les mots-clés et contribue au référencement¹. Le lecteur ne lit souvent que le titre, le chapô et la légende de la photo, ils doivent donc contenir les informations principales.

Votre article doit commencer par une « accroche », une phrase forte qui donne envie de lire la suite : une information ou un chiffre marquant, une citation forte. Attention, le langage doit être adapté à votre cible.

Commencez toujours par le plus important / le plus récent. Les 1000 premiers signes sont capitaux.

Dans votre article, déroulez votre propos en le structurant : les idées doivent être organisées et il doit y avoir une progression. Un paragraphe = une idée. Préférez la voix active à la voix passive.

Quelle est la longueur optimale ? Plus votre article est long, moins vous aurez de chance qu'il soit lu jusqu'au bout – et même qu'il soit lu tout court. 2000 ou 3000 signes est une bonne moyenne : il faut être efficace et aller à l'essentiel.

Les intertitres sont vos amis !

Les intertitres (tel que celui ci-dessus) permettent de structurer la page pour que l'œil du lecteur puisse se repérer, et également de rythmer la lecture. Ils annoncent une information contenue dans les paragraphes suivants, avant le prochain intertitre. Ils doivent être courts et forts.

Tout ce qui structure visuellement votre article aide à la lecture (lecture qui est plus difficile sur écran que sur papier, ne l'oubliez pas) : utilisez une police simple, lisible, sans empâtement ; préférez un texte sur une seule colonne ; alignez le texte à gauche, choisissez des images pertinentes dans le contexte évoqué ; pensez à mettre les citations « entre guillemets et en italique ».

Pensez à mettre un mot-clé / une expression courte par paragraphe en gras, à aérer votre texte avec des retours à la ligne entre les paragraphes...

Vous pouvez mettre des liens hypertextes dans votre article, pour renvoyer vers d'autres contenus, mais n'en abusez pas dans le corps du texte, ils « coupent » la lecture et votre lecteur risque de cliquer et partir ailleurs avant la fin de votre article... Préférez plutôt les mettre dans l'encadré ou en bas de page dans « En savoir plus ».

Tenir son angle jusqu'au bout

Vous avez choisi de traiter votre sujet sous un certain angle : tenez cet angle tout au long de votre article, depuis le titre jusqu'à la chute... Attention aux digressions et ajouts d'idées qui ne servent pas votre propos !

Un article doit toujours contenir une chute. Une idée qui vous permet de conclure votre propos.

^ Citer vos sources dans l'article, cela est gage de fiabilité.

EN SAVOIR PLUS : Mettez des liens vers d'autres articles liés au vôtre, soulignez-les pour qu'ils ressortent.

MOTS-CLÉS : 3 à 5 termes, à choisir dans la liste fixe.

ILLUSTRATIONS : pensez à illustrer votre article et à mettre les copyrights (©).

¹ Le référencement est l'inscription du site web dans les moteurs de recherche et les annuaires (= indexation) qui vont donc le « référencer » dans leurs pages de résultats. Le référencement est facilité quand un article est optimisé et ergonomique.

LE DROIT À L'INFORMATION ET À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION



© UNICEF/UN046077/Gilbertson VII Photo

1

QU'EST-CE QUE LE DROIT À L'INFORMATION ET À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION* ?

Chaque enfant doit pouvoir s'informer grâce à des supports variés et adaptés à son âge, qui lui permettent d'avoir une vision **objective** sur le monde. Cela l'aide à développer ses connaissances, à se forger une opinion et à mieux comprendre d'autres cultures.

Pour que les enfants reçoivent une information qu'ils puissent comprendre, il est nécessaire de leur donner accès à une presse et à des livres qui leur soient spécifiques. Et c'est à l'État de s'assurer que cette production est de qualité. Il doit aussi protéger les enfants des informations qui peuvent leur **nuire**.

Le droit à l'information ne peut être séparé de la **liberté d'expression**. En accompagnant les enfants dans leur compréhension de l'actualité et de questions de société, le droit à l'information permet de construire leur **esprit critique**, de leur offrir un cadre pour leur liberté d'expression et de les former à devenir citoyens.

La liberté d'expression est une liberté **fondamentale** et **universelle**, portée par la Convention internationale des droits de l'enfant, mais aussi plus largement par la Déclaration universelle des droits de l'Homme. La liberté d'expression permet la liberté de pensée. C'est la base de la **démocratie**. S'ils ont la possibilité d'exprimer ce qu'ils pensent, les gens se sentent plus en sécurité et respectés par l'État.

* Voir Vocabulaire à la fin de la fiche

2

QUE DIT LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT ?

Le droit à la liberté d'expression et à l'information fait partie des droits dits de **participation**. Il est défini dans les articles 13 et 17.

L'article 17 cite l'accès à une information appropriée pour les enfants. Il explique que l'État garantit l'accès de l'enfant à une information et à des matériels provenant de sources diverses, et encourage les médias à diffuser une information qui présente une utilité sociale et culturelle pour l'enfant. L'État prend des mesures pour protéger l'enfant contre les matériels nuisibles à son bien-être.

Par ailleurs, l'article 13 dit que « *l'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant* ».

Mais quand on donne son opinion en public, il y a des règles à respecter, comme le respect de la vie privée et des droits d'**autrui**, l'interdiction d'injurier, de mentir, de menacer et de **discriminer**, etc.

3

POURQUOI CERTAINS ENFANTS N'ONT PAS ACCÈS AU DROIT À L'INFORMATION ET À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ?

Dans certains pays, les gens n'ont pas le droit de s'exprimer sur le fonctionnement de leur pays, de donner leur avis sur leur quotidien, et quand ils le font, ils sont parfois emprisonnés ou torturés.

Par exemple, ces droits n'existent pas dans les pays non démocratiques, où il y a des **dictatures**. Les gouvernements de ces pays veillent à ce que les journalistes ne propagent pas des idées différentes des leurs (par exemple par la propagande ou la censure).

Les journalistes sont parfois en danger personnellement. Ils peuvent être attaqués, notamment par des gens qui ne sont pas d'accord avec eux ou qui ne veulent pas que certaines informations soient divulguées. Dans les pays où la liberté de la presse n'existe pas, ils peuvent être menacés, mis en prison, ou même tués.

4

QUE FAIT L'UNICEF POUR FAVORISER LE DROIT À L'INFORMATION ET À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ?

Pour l'UNICEF, il est essentiel de proposer aux enfants et aux jeunes des outils et des activités qui favorisent leur droit à l'information et à la liberté d'expression.

Dans certains pays, comme la Côte d'Ivoire ou la République démocratique du Congo, l'UNICEF a choisi de donner la parole aux enfants, à l'aide du programme « Enfants Reporters ». Les enfants reporters réalisent des vidéos, des émissions de télévision et de radio, rencontrent des élus de leur ville ou de leur village, pour défendre les intérêts des enfants et le respect de leurs droits.

En France, l'UNICEF s'appuie sur www.myunicef.fr, un site web qui propose des outils d'éducation aux droits de l'enfant et des programmes d'engagement solidaire. Les documents disponibles sur le site sont variés : des informations, des ressources pédagogiques, des vidéos, des photos, des jeux, des animations ou des ateliers autour des droits de l'enfant.

Pour les 13-30 ans, U-report est un outil numérique gratuit et anonyme de consultation, d'information et de mobilisation des jeunes, développé par l'UNICEF. Il a pour but de faire s'interroger et participer les jeunes au dialogue social et politique, à travers des questions sur leur quotidien, leurs problématiques, leurs attentes, la société. Avec U-Report, l'UNICEF porte la voix des jeunes, en se faisant leur relais auprès des décideurs politiques et du grand public. Inscription simple et rapide sur Facebook Messenger et Twitter (@UReportFrance).



QUELQUES TÉMOIGNAGES À TRAVERS LE MONDE

« Nous parlons des choses qui nous touchent le plus en tant que jeunes. Quand les jeunes parlent d'un sujet que les adultes trouvent trop gênant pour en parler eux-mêmes – les gens écoutent. » raconte Willy, 14 ans, co-animateur de l'émission « L'éveil des enfants » sur Radio Amitié, en Côte d'Ivoire.

« Nous pouvons faire tous les formats d'émissions, mais moi, je suis une spécialiste des débats. J'avais vu une personne parler dans un micro, complètement sûre d'elle-même, et j'ai compris que c'était ce que je voulais faire. Avant, j'étais très timide. Mais maintenant je vais dans la rue, je parle aux gens, je peux m'exprimer et je n'ai pas peur de poser des questions. », explique Carelle, 14 ans, co-animatrice de l'émission « L'éveil des enfants » sur Radio Amitié, en Côte d'Ivoire.

5

ET EN FRANCE, ÇA SE PASSE COMMENT ?

La question de la liberté d'expression s'est posée tragiquement à la France, à la suite des attentats contre Charlie Hebdo, en janvier 2015. Le fait que ce journal **satirique** soit la cible de terroristes voulant punir les propos qu'il diffusait a été une attaque directe à la liberté d'expression. De nombreuses manifestations ont été organisées partout en France pour défendre ce droit fondamental.

Il existe de nombreux médias adaptés aux enfants et aux jeunes, qui décryptent l'actualité et l'expliquent en fonction de leur âge, abordent des sujets qui les concernent... On peut citer par exemple des journaux comme Le Monde des ados, 1 jour 1 actu, Mon (Petit) Quotidien, Le Petit Libé, des émissions de télévision et de radio comme France Info Junior, Arte journal junior, ou encore des sites web comme Les petits citoyens...

Malgré tout, l'accès à l'information est inégal pour les enfants : il reste difficile pour certains enfants de se tenir informés et d'avoir les moyens de comprendre l'actualité.

6

QU'EN PENSENT LES ENFANTS ?

Selon la 3^e Consultation nationale des 6-18 ans en France en 2016 :

- 21 % des enfants déclarent ne pas avoir accès à des magazines d'information adaptés à leur âge et à leurs envies.
- 90 % des enfants disent avoir des livres pour lire des histoires ou apprendre des choses adaptées à leur âge.
- 66 % des 6-18 ans utilisent un ordinateur, un smartphone ou une tablette pour savoir ce qui se passe dans leur quartier, leur ville, leur pays et dans le monde.
- 80 % des enfants et des jeunes disent avoir été informés et sensibilisés aux dangers et risques d'internet.

Source : UNICEF France, Consultation 6/18 ans 2016

SOURCES

UNICEF France, « Écoutons ce que les enfants ont à nous dire : Grandir en France : le lieu de vie comme marqueur social », 2016

<http://www.1jour1actu.com/culture/cest-quoi-la-liberte-dexpression/>

<http://myunicef.fr>

<http://france.ureport.in>

VOIR AUSSI

Fiche
« Le droit à l'éducation »

Fiche
« L'UNICEF et les droits de l'enfant »



VOCABULAIRE

Autrui pronom. Les autres personnes.

Blog (*blogging*) n.m. Journal personnel qu'une personne écrit sur Internet. Ce mot vient de l'anglais.

Démocratie n.f. Forme de gouvernement dans laquelle le pouvoir appartient à des personnes élues par les citoyens.

Dictature n.f. Régime politique dans lequel une seule personne ou un petit groupe de personnes a tous les pouvoirs pour gouverner, sans aucun contrôle.

Discriminer v. Traiter certaines personnes d'un groupe de façon différente, sans que cela soit justifié.

Esprit critique loc. Capacité à examiner attentivement les choses avant de porter un jugement ou de faire un choix.

Fondamental adj. Les droits fondamentaux sont des droits essentiels, reconnus par un traité international comme la Convention internationale des droits de l'enfant ou la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Ils sont prioritaires à n'importe quelle loi nationale.

Liberté d'expression loc. Liberté de s'exprimer à tout moment pour tout le monde, dans tous les pays. C'est le droit de prendre la parole, de donner son avis, quel que soit le sujet. C'est un droit inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme rédigée en 1948. En France, c'est un droit plus ancien qui remonte à 1789 et est inscrit dans la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.

Nuire v. Faire du tort, porter atteinte à quelqu'un.

Objectif, objective adj. Qui juge les choses comme elles sont réellement, sans se laisser influencer par ses idées personnelles.

Participation n.f. Le fait de participer, de jouer un rôle, de prendre part.

Satirique adj. Qui formule une critique en se moquant. C'est le cas par exemple de certains dessins de presse.

Sondage n.m. Enquête faite auprès d'un groupe représentatif de personnes pour savoir ce que pense l'ensemble de la population.

Universel adj. Qui concerne tout le monde.

L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

L'éducation aux médias et à l'information (EMI) vise à former les futurs citoyens dans leur compréhension des médias et leur capacité à maîtriser l'information qu'ils reçoivent et qu'ils véhiculent quotidiennement.

Avec ce dossier proposé par l'UNICEF dans le cadre de la Semaine de la presse et des médias, plusieurs dimensions de l'EMI peuvent être recoupées, à travers les différents cadres qui en fixent les objectifs :

- En lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture :

> Le domaine 2 - Les méthodes et outils pour apprendre : « (...) L'élève comprend les modes de production et le rôle de l'image. Il sait utiliser de façon réfléchie des outils de recherche, notamment sur Internet. Il apprend à confronter différentes sources et à évaluer la validité des contenus. Il sait traiter les informations collectées, les organiser, les mémoriser sous des formats appropriés et les mettre en forme. Il les met en relation pour construire ses connaissances. »

> Le domaine 3 - La formation de la personne et du citoyen : « (...) L'élève fonde et défend ses jugements en s'appuyant sur sa réflexion et sur sa maîtrise de l'argumentation. Il comprend les choix moraux que chacun fait dans sa vie ; il peut discuter de ces choix ainsi que de quelques grands problèmes éthiques liés notamment aux évolutions sociales, scientifiques ou techniques. L'élève vérifie la validité d'une information et distingue ce qui est objectif et ce qui est subjectif. Il apprend à justifier ses choix et à confronter ses propres jugements avec ceux des autres. »

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87834

- L'enseignement moral et civique, notamment dans l'objectif de développer les aptitudes à la réflexion critique et une conscience citoyenne et sociale (cycles 2, 3, 4).

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90158

- Le parcours citoyen : « il s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités. Adossé à l'ensemble des enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique, l'éducation aux médias et à l'information, et participant du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, le parcours citoyen concourt à la transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans les sociétés démocratiques. »

<http://eduscol.education.fr/cid107463/le-parcours-citoyen-eleve.html>

- Enseignement Pratique Interdisciplinaire (EPI) information, communication, citoyenneté :

<http://eduscol.education.fr/cid104785/l-epi-information-communication-citoyennete-dans-les-disciplines.html>

Les attendus de l'éducation aux médias et à l'information sont présentés dans un dossier complet du site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/pid29737/education-aux-medias-et-a-l-information.html>



© UNICEF/UN046051/Gilbertson VII Photo

Directeur de la publication : Jean-Marie Dru
Responsable de la rédaction : Juliette Chevalier
Rédaction : Amaury de Lisle, Alizée Montois, Marie-Armelle Larroche
Coordination éditoriale : Marie-Armelle Larroche
Conception graphique : Eden Studio
Dépôt légal : mars 2018



www.myUNICEF.fr #myUNICEF

